

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 24T 138

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sans tranchée. Travaux de nuit dans l'intersection lombardo/avenue des combattants en AFN durant une semaine**  
**Avenue des Combattants en Afrique du Nord HORS SECTEUR PNRQAD**  
**A compter du 10/06/2024 jusqu'au 02/08/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SMCE REHA SAS, 5, rue d'Italie – 68310 WITTELSHEIM** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **27 MAI 2024**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



24TA38



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 27 MAI 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

### AVENUE DES COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD

#### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...SMCE REHA SAS

Adresse 5 RUE D'Italie 68310 WITTELSHEIM

Tél./FAX 06 84 95 06 50

Mail [guillaume.huntziger@smce-reha.com](mailto:guillaume.huntziger@smce-reha.com)

## POUR LE COMPTE DE la Métropole

### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 10/06/24 au 02/08/24

Durée des travaux: 30JOURS

### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sans tranchée

Travaux de nuit dans l'intersection

lombardo/ av des combattants en AFN durant 1semaine

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

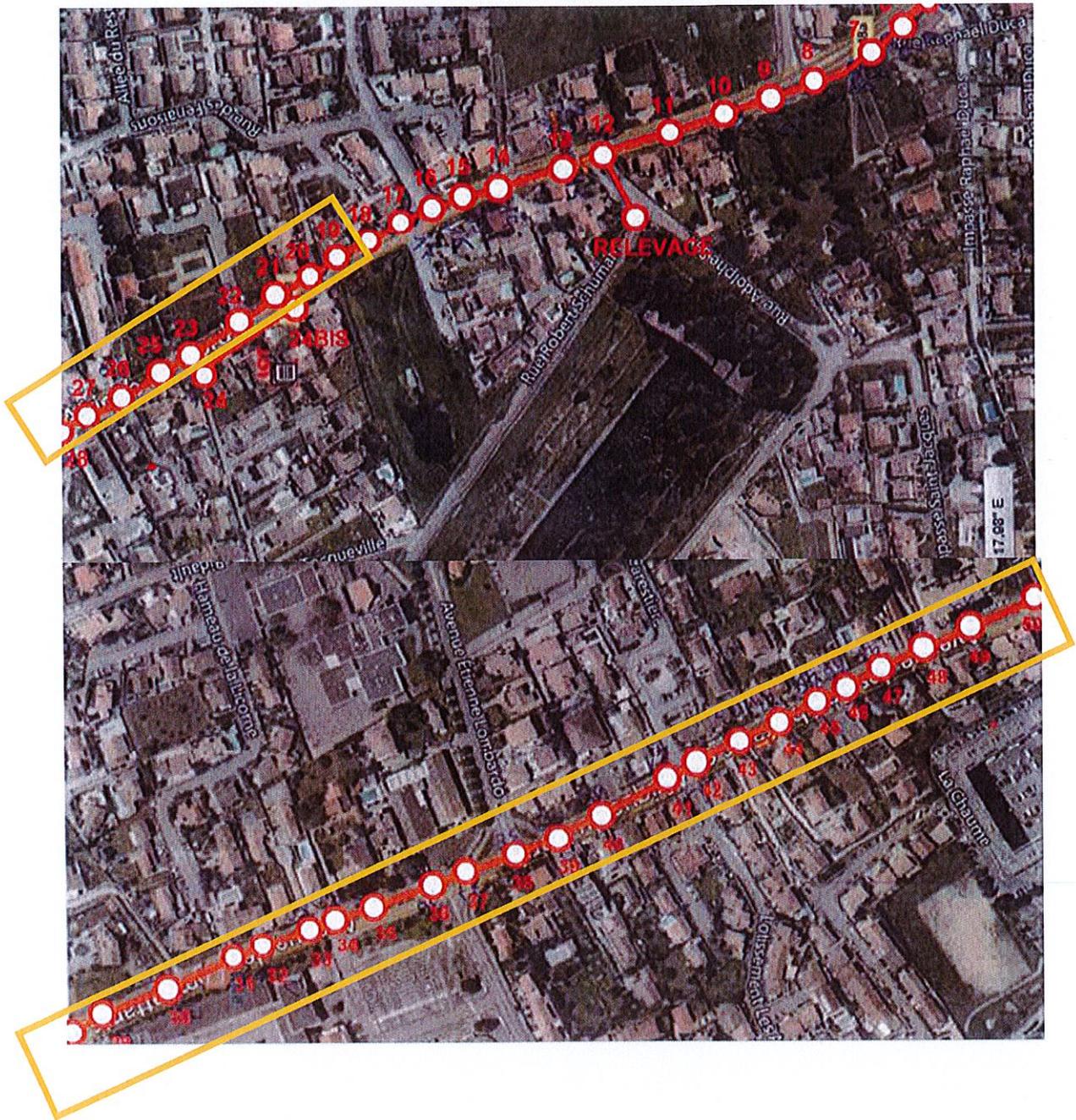
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

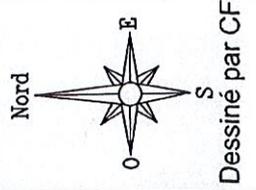
Marignane - avenue des Combattant en Afrique du nord

 Zone de réhabilitation du réseau sanitaire DN200





COMMUNE DE MARIGNANE  
Périmètres du centre  
le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

